

Le communiqué du Conseil des ministres du 09 janvier 2019

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des ministres, mercredi 09 janvier 2019 à 10 heures, au Palais de la République.

Entamant sa communication autour de la mise en œuvre des programmes de développement du tourisme, le Chef de l'Etat rappelle la place prioritaire de ce secteur dans la consolidation de notre économie et l'émergence du Sénégal.

Ainsi, le Président de la République demande au Gouvernement d'asseoir la relance durable de la destination Sénégal, à travers l'accélération des aménagements touristiques et l'exécution dans les délais retenus, de l'ensemble des projets publics et privés validés et soutenus, avec les financements mobilisés notamment du crédit hôtelier ainsi que les mesures administratives et fiscales hardies arrêtées, depuis 2014 lors du lancement de la saison touristique à Saly.

A cet égard, le Chef de l'Etat indique au Gouvernement l'impératif d'assurer la mise en place de tout le dispositif incitatif nécessaire à l'émergence effective de la région naturelle de Casamance en Zone touristique d'intérêt national.

Dans la même perspective, le Président de la République demande au Gouvernement de mieux valoriser le potentiel économique et touristique des Iles du Saloum, du Sénégal Oriental, avec l'exploitation adéquate des potentialités du Parc National de Niokolo Koba et de lever toutes les contraintes signalées, en vue d'intensifier l'aménagement des nouvelles zones touristiques de Pointe Sarène, Joal Finio et du Lac Rose.

Enfin, le Chef de l'Etat engage le Gouvernement, en relation avec les opérateurs privés, à promouvoir davantage la diversification des produits touristiques, à réaliser, à Dakar, Diamniadio et dans les régions, des réceptifs hôteliers de classe internationale, à promouvoir la formation selon les standards mondiaux, aux métiers du tourisme pour assurer la qualité du service dans le secteur, ainsi que l'ancrage d'une véritable industrie nationale du Tourisme.

Abordant la relance du Chemin de Fer et le développement des transports ferroviaires, le Président de la République informe les membres du Conseil de la réception du Train Express Régional (TER), sur le trajet Diamniadio - Rufisque – Dakar, et de l'inauguration de la gare ferroviaire de Dakar, sous sa présidence, le 14 janvier 2019. Ces deux événements historiques et symboliques, marquent son attachement particulier au développement du réseau et des transports ferroviaires afin de mieux sécuriser la mobilité urbaine et interurbaine rapide et à moindre coût.

Ainsi, le Chef de l'Etat indique que le TER doit s'insérer dans le développement urbain global

Dans ce cadre, le Président de la République demande au Gouvernement de veiller à l'indemnisation équitable et intégrale des populations impactées par le projet et de poursuivre la sensibilisation des populations et des usagers sur les problématiques de sécurité ferroviaire et, plus généralement, sur la prochaine exploitation technique et commerciale du TER et des 14 gares réalisées.

Enfin, le Chef de l'Etat invite le Gouvernement à mettre en œuvre tous les engagements du ressort de la Partie sénégalaise, afin d'assurer la relance de Dakar - Bamako - Ferroviaire (DBF) ainsi que la réhabilitation prochaine de ladite ligne de chemin de fer.

Par ailleurs, appréciant la maintenance des ouvrages et équipements publics, le Président de la République souligne les efforts significatifs consentis depuis 2012 par l'Etat du Sénégal pour accélérer, sur l'ensemble du territoire national, la réalisation notable de plusieurs infrastructures publiques dans tous les secteurs du développement économique et social, avec comme objectif majeur, l'amélioration durable du bien - être des populations.

Dès lors, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de veiller, en relation avec les acteurs publics et privés impliqués, à la prise en charge, à travers un dispositif de suivi cohérent et performant, de l'entretien et de la maintenance des infrastructures publiques en service.

Poursuivant sa communication autour de la gestion des collectivités territoriales, le Président de la République indique attacher du prix au fonctionnement optimal des collectivités territoriales et à l'exercice régulier, par les représentants de l'Etat, du contrôle de légalité sur leurs actes.

Par ailleurs, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de faire le bilan exhaustif de toutes les ressources budgétaires injectées par l'Etat dans les collectivités territoriales depuis 2012.

Enfin, le Président de la République demande au Gouvernement de prendre toutes les dispositions requises afin de procéder, dans les meilleurs délais, à la répartition au titre de l'année 2019, du Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) et du Fonds d'Équipement des Collectivités territoriales (FECT).

Le Chef de l'Etat a terminé sa communication par le suivi de la coopération et des partenariats et par son agenda diplomatique.

Le Premier ministre a axé sa communication autour du bilan de l'année sociale 2018 en insistant notamment, sur les mesures portant sur le soutien au pouvoir d'achat des ménages, l'amélioration du cadre de vie des populations rurales et l'accès aux services sociaux de base, la prise en charge des groupes vulnérables, l'employabilité, l'insertion socio-professionnelle et

le développement des activités productives. Il a ensuite rendu compte de la coordination des activités gouvernementales.

Le ministre de l'Economie des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture économique nationale et internationale.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a rendu compte du suivi de la campagne de commercialisation arachidière.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de loi relatif au contenu local dans le secteur des hydrocarbures.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Gorgui MBAYE, Administrateur civil principal, précédemment Préfet du Département de Foundiougne, est nommé Gouverneur de la région de Fatick, en remplacement de Monsieur Souleymane CISS, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

- Monsieur Amadou Bamba KONE, Administrateur civil principal, précédemment Préfet du Département de Linguère, est nommé Inspecteur de l'Administration centrale et territoriale au ministère de l'Intérieur, en remplacement de Monsieur Amadou DEME, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

- Monsieur Ousseynou MBAYE, Administrateur civil principal, précédemment Adjoint au Gouverneur de la région de Kaffrine chargé des Affaires administratives, est nommé Préfet du Département de Foundiougne, en remplacement de Monsieur Gorgui MBAYE, appelé à d'autres fonctions ;

- Monsieur Mbassa SENE, Administrateur civil principal, précédemment Adjoint au Gouverneur de la région de Kaolack chargé des Affaires administratives, est nommé Préfet du Département de Linguère, en remplacement de Monsieur Amadaou Bamba KONE, appelé à d'autres fonctions ;

- Monsieur Cyprien Antoine MBALLO, Administrateur civil principal, précédemment Adjoint au Gouverneur de la région de Kolda chargé des Affaires administratives, est nommé Préfet du Département de Saraya en remplacement de Monsieur Amadou Matar CISSE, appelé à d'autres fonctions ;

- Monsieur Amadou Matar CISSE, Administrateur civil principal, précédemment Préfet du Département de Saraya, est nommé Adjoint au Gouverneur de Kaffrine chargé des Affaires administratives, en remplacement de Monsieur Ousseynou MBAYE, appelé à d'autres fonctions ;

- Madame Ngoné CISSE, Administrateur civil, précédemment Adjoint au Gouverneur de la région de Thiès chargé du Développement, est nommée Adjoint au Gouverneur de la région de Thiès chargé des Affaires administratives, poste vacant ;

- Monsieur Oumar NDIAYE, Administrateur civil, précédemment en service à la Direction générale de l'Administration territoriale, est nommé adjoint au Gouverneur de la région de Thiès chargé du développement en remplacement de Madame Ngoné CISSE, appelée à d'autres fonctions ;

- Monsieur Faly SECK, titulaire d'un Master en finances et gestion publiques et d'un Master en passation des marchés et gestion de projets, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE) du ministère de la Gouvernance territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ;

- Monsieur Abdourahmane Mbade SENE, Enseignant-Chercheur en aménagement du Territoire à l'Université Assane SECK de Ziguinchor, est nommé Directeur de l'Aménagement du Territoire du ministère de la Gouvernance territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ;

- Monsieur Mbagnick DIOUF, Professeur d'Enseignement technique, est nommé Directeur de la Promotion du Développement territorial du ministère de la Gouvernance territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ;

- Monsieur Aliou Ousmane SALL, Géographe, Expert en Aménagement et Gouvernance territoriale, est nommé Directeur de l'Etat civil du ministère de la Gouvernance territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ;

- Monsieur Papa Amady Barro DIOUF, Inspecteur de l'Enseignement moyen secondaire « vie scolaire », est nommé Inspecteur des Affaires Administratives et Financières de l'Inspection interne du ministère de l'Education nationale, en remplacement de Monsieur Alphonse DIONE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

- Monsieur Ibrahima DIOME, Inspecteur de l'Enseignement moyen secondaire, spécialité « techniques quantitatives de gestion », est nommé Inspecteur technique à l'inspection interne du ministère de l'Education nationale ;

Le Secrétaire Général du Gouvernement

Porte-parole